

la pensée de l'honorable député quand il parle ainsi. Il veut dire que si les conservateurs arrivent au pouvoir les destitutions vont avoir lieu en bloc. On a donc oublié toutes les lamentations qui se sont faites entendre lors de la première session de ce parlement, alors que les conservateurs suppliaient les libéraux de ne pas destituer leurs amis ? En 1878, après la défaite du gouvernement Mackenzie, tous les employés du service civil, qui n'avaient pas été nommés en vertu d'arrêtés en conseil, furent destitués dans les 24 heures de l'arrivée au pouvoir des conservateurs. Nous aurons donc la répétition de cette même exécution, lorsque nos honorables amis de la gauche arriveront au pouvoir. Je crois que cette mesure du gouvernement qui lui permet, comme l'a dit le député de Haldimand (M. Montague), de donner de l'avancement à des employés qui le méritent, lorsqu'il y a dans le service des fonctionnaires qui reçoivent des salaires élevés tout en ne gagnant pas \$300 par année, je crois, dis-je, que cette mesure recevra l'approbation des membres de cette Chambre. L'honorable ministre aurait manqué à son devoir s'il n'avait pas soumis un bill destiné à relever le gouvernement de l'obligation de payer des salaires élevés à des fonctionnaires qui ne les méritent pas.

M. MONTAGUE : Lorsque j'ai occupé la charge de ministre, j'ai voulu mettre en vigueur ce système d'épuration, et ma conduite a été vivement critiquée. Je crois que le distingué député d'Ottawa (M. Belcourt) est allé un peu loin. J'ai lu dans les journaux un article qui jette une certaine lumière sur la question du patronage ministériel. Le *Mail* de Toronto publiait qu'une députation de libéraux canadien-français avaient eu une entrevue avec MM. Belcourt et Hutchison, les représentants d'Ottawa dans cette Chambre et leur avait soumis les représentations d'un millier de Canadiens-français libéraux, de la ville d'Ottawa, qui se plaignent de la distribution du patronage. M. Belcourt et Hutchison ont promis de soumettre la question à qui de droit. J'ignore s'il ont fait la chose, mais ce qui est certain, c'est que le gouvernement est désireux de faire adopter le présent bill, et je dis que si ce bill est destiné à alléger le terrible fardeau qui pèse sur les épaules des deux représentants d'Ottawa, pour l'amour du ciel adoptons-le.

M. McNEILL : Il y a à ce sujet un point que je ne comprends pas bien, et sur lequel je voudrais avoir quelques explications. Comment se fait-il que le gouvernement persiste à vouloir tenir cette ligne de conduite ? Il ne peut y avoir le moindre doute qu'il va réussir à faire adopter cet article. Je crois que le but du ministre des Finances, en agissant ainsi, est de se procurer des employés possédant des connaissances spéciales à un prix moins élevé que le prix actuellement payé par le gouvernement pour ces fonctionnaires spéciaux.

M. GIBSON.

Le MINISTRE DES FINANCES : Je n'ai pas voulu parler des fonctionnaires possédant des connaissances techniques, mais des bons fonctionnaires.

M. McNEILL : Ce que l'on a appelé, au cours du présent débat, des fonctionnaires de seconde classe. Il est certain que cet article va être adopté. Mais je ne comprends pas encore pourquoi on a présenté ce nouvel article, au lieu de s'en tenir aux commis de deuxième et de troisième classe.

J'ai maintenant une autre remarque à faire. Je ne crois pas que l'honorable député d'Ottawa (M. Belcourt) ait voulu être aussi sévère à l'adresse des représentants des comtés ruraux que certains membres de ce côté-ci de la Chambre ont voulu le laisser supposer. Je n'ai pas compris qu'il voulait insulter un pauvre représentant d'un district rural, aussi ignorant que moi. Certains membres de la droite ont laissé entendre que l'opposition attaquait les employés du service public. Il y a huit ans que je siége dans cette Chambre et je dois avouer que je n'ai jamais entendu émettre une opinion aussi extraordinaire. S'il y a une chose à laquelle nous sommes habitués, c'est bien aux attaques que les membres de la droite avaient l'habitude de faire contre les fonctionnaires du service public à chaque session du parlement. Notre rôle a toujours consisté à défendre ces employés.

J'admets, avec le ministre de la Marine et des Pêcheries, que dans la discussion des questions concernant le service public il est bon et même nécessaire d'encourager les fonctionnaires à rester dans le service. Je ne crois pas que l'on ait suffisamment insisté sur ce point dans la présente discussion. Puisque l'honorable ministre a jugé à propos de prendre une attitude aussi tranchée sur cette question, je voudrais qu'il se rende à la demande du chef de l'opposition, et qu'il soumette aux tribunaux la question de savoir si les membres du service public ne se font pas actuellement voler par le gouvernement l'augmentation statutaire à laquelle ils ont droit. Je ne veux pas dire que le gouvernement fait la chose de propos délibéré, mais je dis qu'il donne à la loi du service public une interprétation fautive sur ce point particulier.

Ces employés publics sont entrés au service du pays avec l'entente formelle qu'ils auraient une augmentation statutaire. La loi la leur accorde. L'honorable chef de la gauche (sir Charles Tupper) a demandé au gouvernement de soumettre la cause aux cours de justice, afin que l'on sache si les employés ont droit à cette augmentation, et jusqu'à présent, le gouvernement a refusé d'accomplir cet acte de justice à l'égard de ses employés, il ne convient donc guère, aux honorables membres de la droite, de nous accuser d'injustice à l'égard des fonctionnaires publics.

Le MINISTRE DES FINANCES : Mon honorable ami admettra avec moi, que le